



La Lettre de Béruges

Compte-rendu des Conseils municipaux du 16 et du 28 avril 2021

► BUDGET

Vote des taux de fiscalité directe

Lors du vote du budget le 19 mars dernier, le Conseil a acté le **maintien des taux actuels de la part communale** de la taxe foncière :

Foncier bâti part communale : 24,74%

Foncier non-bâti part communale : 45,76%

Jusqu'à l'année dernière, le département prélevait aussi de la taxe foncière sur nos feuilles d'imposition, avec les taux suivants : Foncier bâti part départementale : 17,62%

Foncier non-bâti part départementale : 0%

Dans la continuité de la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat a décidé de modifier les règles de répartition de la fiscalité directe locale entre communes et département : **à partir de cette année, le produit de la part départementale est fusionné avec le produit de la part communale** et au profit des budgets des communes. **Pour Béruges**, cela représente une nouvelle recette pour le budget de la commune. Mais ce nouveau produit est contrebalancé par la diminution de ce que reverse l'Etat pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. L'incidence pour le budget de la commune est donc neutre. **Pour les Bérugeois**, l'incidence de cette nouvelle répartition est également neutre : sur la feuille d'imposition la colonne "Département" passe à zéro au profit de la colonne "Commune" qui récupère ce produit. Sur les feuilles d'imposition de taxe foncière de **cette année, nous verrons donc disparaître la part départementale et nous verrons apparaître les taux communaux suivants** :

Foncier bâti : 24,74% + 17,62% = 42,36%

Foncier non-bâti : 45,76% + 0% = 45,76%

12 votes pour, 3 abstentions.

► URBANISME

Vente de 2 parcelles au lotissement des Cours

Lors du précédent mandat, l'ancienne aire de jeux du lotissement des Cours a été déplacée à proximité du Citypark et du terrain de tennis pour former un ensemble cohérent. Le terrain ainsi libéré a été divisé en 3 parcelles mis à la vente. La parcelle la plus haute et la plus proche de la voirie a été vendue et une maison y a été construite. Les deux autres parcelles sont toujours en vente. Le Conseil décide de rassembler ces deux parcelles en une pour la mettre à la vente. Surface totale 2648m² pour un prix de vente 77 500€.

12 votes pour, 3 abstentions.



► CIMETIERE

Règlement du cimetière

Le règlement du cimetière, voté en conseil municipal est un document opposable aux tiers. Il définit les conditions d'accès et d'utilisation du site pour les particuliers mais aussi pour les entreprises funéraires. Ce document (disponible sur le site internet de la commune) a fait l'objet d'un long travail de revu-site au sein de la commission cimetière. Adopté à l'unanimité.

► COMMERCES

Projet de relocalisation d'un bar multi-services



La récente mise en vente de l'immeuble situé sur la place de l'église, à côté de la Boulangerie, est un élément nouveau susceptible de réorienter l'actuel projet de bar commerce multiservices positionné à la Cure.

Cet emplacement est stratégique :

- Historiquement, le site a toujours hébergé un bar commerce depuis le début du 20^{ème} siècle et jusqu'en 2014.
- Son positionnement est central, très visible et accessible sur la place du village.
- Il est situé tout à côté de la boulangerie, avec laquelle il peut former un site commercial cohérent.
- Il contribuerait, une fois réaménagé à l'embellissement de la place du village.

La possibilité pour la commune de mettre la main sur cet immeuble est une opportunité qui ne se représentera pas avant longtemps. C'est pourquoi le Conseil décide unanimement la mise en pause du projet de relocalisation à la Cure afin d'étudier la faisabilité du rachat de l'immeuble pour y repositionner le projet de bar commerce multi-services.

Agenda :

► Prochain Conseil municipal :

Jeudi 17/06 à 20h30

Retransmission en direct ⁽¹⁾

► Commission information :

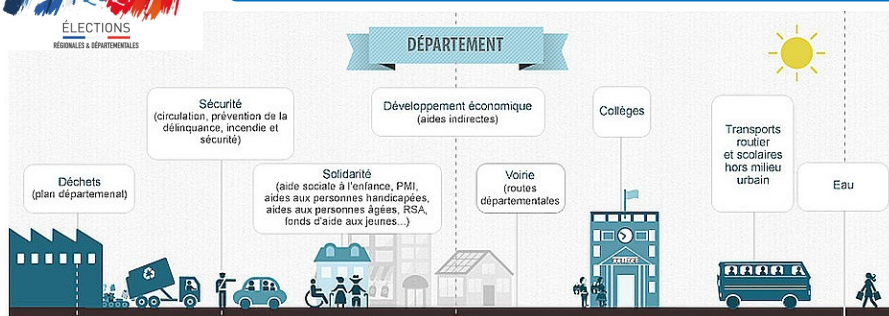
Lundi 22/06 à 18h30, en visio

Commission.information@beruges.fr

(1) Lien de visionnage dans l'actualité du site de la commune, le jour du conseil.



Élections Régionales & Départementales du 20 et 27 juin



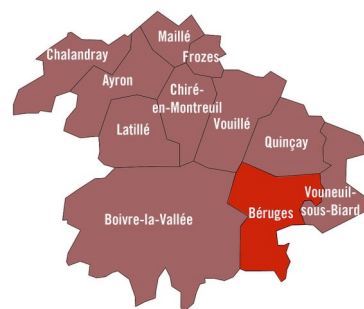
Schématisme des compétences du Département

Voter pour quoi ?

Le conseil départemental intervient dans des domaines très divers comme l'action sociale, les grands équipements et la voirie, l'aménagement rural et la gestion des collèges.

Voter comment ?

Les élections départementales sont organisées dans le cadre du canton. Le département de la Vienne comprend 19 cantons. Béruges fait partie du canton de Vouneuil-sous-Biard.



Le canton dont fait partie Béruges

Voter pour qui ?

Élection d'une femme et d'un homme dans chaque canton. Ces conseillers départementaux auront chacun un suppléant du même sexe et sont élus pour une durée de 6 ans.



Schématisme des compétences de la Région

Voter pour quoi ?

Les principaux domaines d'intervention de la région sont le développement économique, les lycées, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, l'aménagement du territoire et les transports.

Voter comment ?

Les conseillers régionaux sont élus au scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire. Un quart des sièges sont attribués à la liste arrivée en tête. Le reste est réparti à la proportionnelle entre les listes ayant un score supérieur à 5 %.



Région Nouvelle-Aquitaine

Voter pour qui ?

Les listes sont régionales mais elles sont composées d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région. Ces listes respectent l'obligation de parité et sont effectives pour une durée de 6 ans.



► **Bureau de vote de Béruges,**
pour les élections du 20 et 27 juin 2021
à la salle des fêtes
pour respecter les mesures sanitaires en vigueur

► Appel à bénévoles assesseurs,

En raison de l'installation de deux bureaux de votes, les élus et personnels communaux auront besoin du soutien de quelques citoyens inscrits sur les listes électorales. Merci aux volontaires de se déclarer par mail à la Mairie.

Commémoration du 8 mai



En raison des conditions sanitaires, la commémoration s'est déroulée avec la présence de M. le Maire, de la co-présidente de l'association des anciens combattants et d'un porte drapeau, et d'un photographe.



Actualités sur les Aides financières

Aide à l'achat d'un vélo électrique - opération 2021 :

Depuis le 9 avril dernier Grand Poitiers peut accompagner votre projet d'achat d'un vélo électrique à hauteur de 25% de son prix d'achat : opération plafonnée à 250€ et limitée aux 1000 premiers bénéficiaires.

Aide à l'achat ou la location de broyeurs végétaux :

Particuliers : 45€/an et par foyer. Cumulable si achat/location à plusieurs foyers.
Communes : 2,5€/habitant, 1 fois par an.

Aide à la destruction d'un nid de frelons asiatiques :

Prise en charge équivalente à 40% de la facture acquittée.
Une offre par foyer, avec un plafond de versement de 100€.



Béruges Sport Nature

Philippe FILLON 06 32 20 71 73
philou.fillon@orange.fr

TRAIL DE L'OPPIDUM

Initialement prévue fin avril, la 9ème édition du trail de l'Oppidum devrait avoir lieu le week-end du 29 et 30 mai.

La période tourmentée que nous vivons actuellement nous oblige à réfléchir à une nouvelle organisation.

Exceptionnellement notre trail se déroulera sur 2 jours afin de répartir et de satisfaire au mieux les participants.

Les départs et arrivées se feront au stade des Cours plutôt que sur la place de l'église.

Il sera expressément demandé à chacun des participants de respecter les gestes barrières en vigueur.

Pas de départs groupés, les coureurs partiront par groupe de 6 maximum et ce toutes les 10 minutes.

Les participants se seront inscrits préalablement en choisissant leurs horaires de départ.

Il n'y aura pas de chronométrage cette année donc pas de classement, les coureurs viendront uniquement pour la beauté et la technicité des chemins de notre commune.

Pas de ravitaillement également, ni de repas d'après-course, ni de buvette et pas de fanfare non plus afin d'éviter tout regroupement.

Vous l'aurez compris, une édition bien moins festive qu'habituellement mais ces conditions un peu restrictives ont convaincu la préfecture de nous donner l'autorisation de maintenir notre événement et c'est déjà une belle satisfaction pour nous. Nous nous rattrapons en 2022 en organisant une grosse fête pour la 10ème édition du trail de l'Oppidum !!!



Amis du Patrimoine de Béruges

Benoit Audierné audiernebnts@hotmail.fr
museeberuges@gmail.com - 07 67 10 86 53

L'assemblée générale de l'association des Amis du Patrimoine de Béruges se tiendra le **samedi 29 mai** à 14h30 à la Briquetterie.



Bibliothèque

Véronique Chauvineau 06 67 41 92 21
bibliotheque@beruges.fr

La Bibliothèque est ravie d'accueillir en Juin, deux auteurs bérugeois :



le samedi 19 Juin :

Yves GODARD

Auteur de

« Fisterra, kilomètre 0 »

Journal de marche »

Vous pourrez acheter leurs livres, les faire dédicacer et échanger avec eux.

Nous avons aussi sélectionné et acheté une dizaine de romans qui seront disponibles mi-mai.

Horaires Bibliothèque

Les ouvertures restent les mêmes jusqu'aux vacances d'été soit :

Le **Lundi** de 16h à 17h30 et le **Samedi** de 10h à 12h.

le samedi 26 Juin :

Stéphane GAMET

Auteur/illustrateur de

« L'île au trésor, les Robin... »

Tomes 1 et 2



USB Foot

Philippe Nouzilleau 05 49 53 29 95
http://usberuges.e-monsite.com

Les compétitions à l'arrêt depuis de nombreux mois en raison de la crise sanitaire, les dirigeants s'affairent en coulisse pour préparer la fusion et l'avenir du foot à Béruges. De nombreuses réunions en visio ou en petit comité ont permis d'avancer sur plusieurs sujets dont le nom du futur club, ce sera le **FCVB (Football Club de Vouneuil Béruges)**. L'école de foot se déroulera le mercredi après-midi sur le stade de la Boivre à Vouneuil. Les matchs seniors hommes et femmes se dérouleront en alternance sur les stades des deux communes. Des manifestations seront également maintenues à Vouneuil et à Béruges. L'idée étant vraiment de proposer des manifestations sportives et autres sur notre commune et d'inciter les enfants et les plus grands à rejoindre notre nouvelle association. Le projet est ambitieux avec l'objectif d'engager au minimum 3 équipes seniors, une équipe féminine à 11 et de structurer encore davantage une école de foot déjà opérationnelle. Pour faire cela, le budget est conséquent, l'organisation administrative et structurelle de l'association est compliquée mais tous les voyants sont au vert pour envisager l'avenir du foot à Béruges avec ambition et sérénité. Pour la partie direction, deux co-présidents seront proposés au comité de direction : Jean Luc Brin (Vouneuil) et Philippe Lafanechère (Béruges) ainsi qu'une parité communale pour les autres membres du bureau. Côté sportif, Nicolas Sabourault et Arnaud Vallet, les coaches actuels des deux clubs seront responsables des entraînements seniors et Nicolas prendra en charge l'équipe fanion pour les compétitions. Une information plus officielle vous sera communiquée dans la prochaine lettre de Béruges. Bon vent à ce nouveau projet !

**En avant première,
le logo du futur club :**



Pour les **09 - 12 ans**

L'auteur / Illustrateur BD «HUIT» en dédicace pour ses livres L'île au trésor, les Robin... Tomes : 1 et 2

LE **SAMEDI 26 JUIN** à la Bibliothèque de Béruges
10h - 12h



Bibliothèque de Béruges
MARIE-FRANCE BRUNET

ECOLE : Une rentrée de vacances en musique

« S'il n'est pas possible d'aller au concert, alors, le concert viendra à vous... »

C'est ainsi que lundi 26 avril, cinq musiciens de l'orchestre de chambre de Nouvelle Aquitaine sont venus présenter un concert pédagogique dans la cour de récréation à l'ensemble des élèves de l'école. Réunis en arcs de cercle par classe pour respecter les mesures sanitaires, les enfants ont pu malgré tout interagir avec les musiciens qui ont joué des mélodies entraînantes et variées comme une danse anglaise ou la musique de « La panthère rose », en passant par deux airs connus de l'opéra de Bizet, « Carmen » et d'autres morceaux encore qui ont ravi tout l'auditoire. Les enfants ont découvert cet orchestre de cuivres avec curiosité et enchantement. Un moment collectif et de partage d'émotions unique dans cette période de pandémie.

Annie Lacotte, Directrice de l'école de Béruges



Expression des conseillers

Tribune de la liste « Béruges, Ensemble construisons notre avenir »

Achat ancien bar de la place,

Florence Brunet, Philippe Puygrenier, Gérard Bonnet prennent positivement acte du revirement d'analyse de Monsieur le Maire qui déclare cet achat :

- Opportunité hautement stratégique ;
- Avec façade que l'on voit le plus avec la Mairie ;
- Situation en proximité de la boulangerie.

Nous saluons l'idée de contribuer au financement du projet par la vente d'un bâtiment propriété de la commune. Nous l'avions envisagé dans notre programme de campagne.

Nous nous réjouissons de l'intégration de ce projet dans un plan global d'embellissement de la Place.

Cette nouvelle orientation est conforme au CM de 10/2019 (précédente mandature de M Kirch), qui mettait en garde sur :

- Offre commerciale et de service en déclin (proximité Poitiers - Auchan Sud) ;
- Fréquentation du Bourg mal partagée (nombreux habitants des zones nord et sud venant rarement dans le bourg car desserte directe de Poitiers par D3 et D6) ;
- Circulation difficile des véhicules et des piétons (problématique de sécurité pour traversée du bourg par D40 avec étroites sections de voiries, trafic croissant, trottoirs étroits voire inexistants) ;
- Axe emprunté par convois agricoles (cohabitation des usagers difficile à certaines heures).

La majorité municipale s'obstine à vouloir créer un multi commerces dont l'importance nous semble inadaptée aux réels besoins des bérugeois. Nous craignons que cela porte atteinte à la pérennité globale du commerce.

Nous avons œuvré en vain pour un projet plus modeste.

La baisse de voilure semblant exclue par la majorité, nous décidons de soutenir le projet d'implantation :

- qui rapproche les commerces
- qui permettra de l'inscrire dans un plan de mise en valeur de la Place du village, cœur du centre bourg

Nous accompagnerons ce nouveau projet qui fait sens.

gbonnet@beruges.fr; fb Brunet@beruges.fr;

ppuygrenier@beruges.fr

Annonces



Océane Mercier auto entrepreneur à Béruges vous propose ses services pour :

petit sitter, ménage, repassage, coach en rangement, débarrasser grenier, garage, cave, aller chercher vos courses, petit bricolage (changer un robinet, refaire des joints de salle de bain...) ou vous accompagner dans vos petits travaux.

Disposant d'un utilitaire, n'hésitez pas à faire appel à elle.

Rémunération par chèque emploi service.

Tél : 06.75.46.20.68 ou par mail à oceane8601@gmail.com



Donneurs de sang de la Boivre

Cyrille KIRCH 06 74 39 90 88
cyrille.kirch@wanadoo.fr

L'association des donneurs de sang de la Boivre (Béruges, Biard, Vouneuil) organise chaque année, avec l'Etablissement Français du Sang, 4 collectes.

La prochaine aura lieu dans la Maison des Arches de Pouzioux (Vouneuil sous Biard)

le mercredi 26 mai de 15h à 19h.

La situation sanitaire a quelque peu changé les habitudes. Il est maintenant nécessaire de **s'inscrire avant le jour de la collecte**. Cela est possible sur le lien ci-dessous :

<https://efs.link/3Y4zc>

Si quelques créneaux sont gardés vides pour le jour J, il est malheureusement possible de se voir refuser si tous les créneaux sont pris à votre arrivée.

Conditions pour pouvoir donner :

Avoir entre 18 et 70 ans, peser plus de 50 kg, être en bonne santé, dernier don de sang datant de plus de 2 mois, bien manger et boire avant le don, pas prévoir de sport le jour du don. Un médecin déterminera si vous pouvez réellement donner votre sang grâce aux informations que vous lui communiquerez lors de l'entretien préalable au don.

Donner son sang est un acte citoyen, volontaire, solidaire et généreux qui permet de sauver la vie de nombreux malades.

Rejoignez nous !